

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Arrêté du 8 février 2018 fixant au titre de l'année 2018 le nombre de postes offerts aux concours externe, interne et examen professionnel pour le recrutement d'architectes et urbanistes de l'Etat

NOR : TREK1801953A

Par arrêté du ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, et de la ministre de la culture en date du 8 février 2018, le nombre de places offertes aux concours externe, interne et examen professionnel pour le recrutement d'architectes et urbanistes de l'Etat, ouverts au titre de l'année 2018 est fixé à 23.

Ces postes sont répartis de la façon suivante :

Option patrimoine architectural, urbain et paysager :

- concours externe : 12 postes ;
- concours interne : 4 postes ;
- examen professionnel : 1 poste.

Option urbanisme, aménagement :

- concours externe : 4 postes ;
- concours interne : 1 poste ;
- examen professionnel : 1 poste